

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 324 publiée le 28 février 2012

CAMBRAI, LE PLUS ORDINAIRE DES DIOCESES

Voici le dernier volet de notre enquête consacrée aux diocèses privés totalement de l'application du Motu Proprio *Summorum Pontificum*, diocèses où la forme extraordinaire de la messe n'est aucunement proposée dans le cadre paroissial diocésain. Si la caractéristique des autres diocèses « exclusivement ordinaires » concernés par cette enquête (Mende, Langres, Angoulême, Châlons-en-Champagne et Viviers) est qu'ils sont plutôt ruraux et faiblement peuplés, le diocèse qui nous intéresse cette semaine est en revanche fortement urbanisé et très peuplé. Il s'agit du diocèse de Cambrai, qui appartient au département le plus habité de France (le Nord) et couvre les arrondissements de Cambrai, de Valenciennes, de Douai et d'Avesnes-sur-Helpe. Il compte plus d'un million d'habitants dont 700 000 baptisés soit environ 35 000 pratiquants si l'on retient le taux de 5 % de pratiquants réguliers (dont, comme le démontrent nos sondages, au moins un tiers, soit 12 000 fidèles, assisteraient à la forme extraordinaire si celle-ci leur était proposée).

I - LE PORTRAIT DU DIOCÈSE

Historiquement, l'évangélisation de la région fut liée à la fois à la présence romaine et à celle des Francs. Jusqu'au XIe siècle, cet énorme diocèse était uni à celui d'Arras (d'où le siège épiscopal avait été transféré à Cambrai). Son territoire considérable fut réduit au XVIe siècle au profit de Malines et d'Anvers. Enfin, lors du concordat de 1801, il perdit toute sa partie belge et ses limites furent calquées sur celles du département du Nord. Compte tenu de la grande densité de population, ses limites actuelles plus réduites ont été fixées en 1913, avec la création du diocèse de Lille. Depuis 2002, s'il garde le titre d'archidiocèse, il dépend avec Arras de la « métropole » de Lille.

Aujourd'hui, l'évêque de Cambrai est Mgr François Garnier, 68 ans, nommé à ce siège le 7 décembre 2000 après avoir auparavant été évêque de Luçon. Originaire de Bourgogne, Mgr Garnier est un prélat dont on pourrait croire qu'il se bonifie avec le temps (Goliath ne remarque-t-il pas que son caractère s'est arrondi et que son col est devenu romain ?). En réalité, Mgr Garnier peut être classé parmi les archéo-progressistes de l'épiscopat français, progressistes fort assagis, mais profondément libéraux. Il faut savoir qu'il y a dans les diocèses de France deux grands critères de dérive libérale :

- les absolutions collectives ;
- les bénédictions accordées lors des mariages de divorcés remariés.

Les évêques « identitaires » tentent de réduire ces deux plaies. D'autres évêques - le plus grand nombre - ferment les yeux par crainte d'une fronde d'une partie de leur clergé. D'autres enfin, dont Mgr Garnier, les approuvent à divers degrés. Le 5 avril 2003 (Eglise de Cambrai, avril 2003), il avait publié un texte qui a « beaucoup ému », comme on dit, les dicastères romains, qui n'en peuvent plus. Il y donnait des précisions sur l'organisation de temps de prière à l'occasion des « remariages », suivies de conseils à propos de la réception de la communion par ces « remariés » en les renvoyant in fine à leur conscience.

Quant à ses prises de position politiques et sociales, elles demeurent marquées par le souci de plaire à l'opinion dominante (sur les immigrés clandestins par exemple).

Disposant de moins de cent prêtres en activité (98, dont 80 pour les 51 paroisses), d'un âge moyen élevé (seuls 22 prêtres ont moins de 50 ans, dont 16 ont entre 40 et 50 ans), en 2003, Mgr Garnier a adapté l'organisation diocésaine à la sécularisation galopante, ramenant le nombre des paroisses de 452 à 51, regroupées en 12 doyennés. Sans promesse de relève : au cours des dix dernières années, la moyenne des ordinations sacerdotales s'établit à une par an. Et les finances à l'avenant : le budget annuel du diocèse est de 11 millions d'euros : il manque chaque année un peu plus d'un million d'euros pour équilibrer les comptes, les quêtes chutant de 12 % par an, en moyenne (1).

Bref, en dépit de sa taille et du fait que la pratique religieuse semble comme toujours mieux résister en zone urbaine qu'en zone rurale (c'est-à-dire que le taux de pratique y est le même - moins de 5 % - mais qu'au prix d'une réduction considérable du nombre des célébrations, les églises en ville ont encore l'air remplies à l'heure de la messe), le diocèse de Cambrai se trouve dans la situation de crise comparable à celle de la plupart des diocèses de France. Une crise que Mgr Garnier a fait diagnostiquer en commanditant un audit sur deux ans de l'institution diocésaine. Les conclusions désastreuses l'ont-elles incité à agir ? Lors d'une récente visite au séminaire interdiocésain de Lille, il a plaidé en faveur du « réveil de la vocation de baptisé ». On a parfois l'impression que nos évêques se

pastichent eux-mêmes...

II - L'ACCUEIL DU MOTU PROPRIO DANS LE DIOCÈSE

En 2007, au moment de la promulgation du Motu Proprio *Summorum Pontificum*, *Le Monde* donna la parole à divers prêtres. Parmi eux, « André Dhelin, prêtre à Maubeuge » qui déclarait : « L'Église a besoin de symbole, mais pas de celui-là. Il donne à certains un argument supplémentaire pour dire que l'Église s'occupe plus d'elle-même que du monde. » Des paroles banalement affligeantes mais bien caractéristiques d'un certain esprit postconciliaire qui sévit encore dans la province ecclésiastique de Lille.

Pour sa part, Mgr Garnier avait publié à l'été 2007 une circulaire intitulée « À propos du Motu Proprio : sur la liturgie romaine antérieure à la réforme de 1970 » et destinée « aux prêtres du diocèse et aux équipes liturgiques ». Dans celle-ci, l'évêque ne dressait pas de barrières à l'application du texte pontifical - c'était le moins que l'on pouvait attendre -, mais il en profitait pour prier « pour que les liturgies dont nous avons la charge soient irréprochables » et surtout pour « saluer de tout cœur les membres des équipes liturgiques, notamment ceux et celles qui - bien formés - reçoivent la mission de conduire la célébration de nombreuses funérailles, étant donné notre petit nombre de prêtres ». Et toc. Et de douter du bien-fondé des abus dont « les textes de Rome parlent souvent » : « Si quelques "abus" existent encore, - c'est d'ailleurs ainsi depuis toujours et quels que soient les rituels utilisés -, ils sont de moins en moins nombreux : Dieu sait les efforts constants que nous faisons ensemble depuis le Concile pour qu'il n'y en ait plus ». Ah, le bon apôtre !

Lors du discours prononcé par Benoît XVI aux évêques de France réunis à Lourdes, le Saint Père revint sur la portée du Motu Proprio *Summorum Pontificum*: « Le culte liturgique est l'expression suprême de la vie sacerdotale et épiscopale, comme aussi de l'enseignement catéchétique. Votre charge de sanctification du peuple des fidèles, chers Frères, est indispensable à la croissance de l'Église. J'ai été amené à préciser, dans le Motu proprio *Summorum Pontificum*, les conditions d'exercice de cette charge, en ce qui concerne la possibilité d'utiliser aussi bien le missel du bienheureux Jean XXIII (1962) que celui du Pape Paul VI (1970). Des fruits de ces nouvelles dispositions ont déjà vu le jour, et j'espère que l'indispensable pacification des esprits est, grâce à Dieu, en train de se faire. Je mesure les difficultés qui sont les vôtres, mais je ne doute pas que vous puissiez parvenir, en temps raisonnable, à des solutions satisfaisantes pour tous, afin que la tunique sans couture du Christ ne se déchire pas davantage. Nul n'est de trop dans l'Église. Chacun, sans exception, doit pouvoir s'y sentir chez lui, et jamais rejeté. Dieu qui aime tous les hommes et ne veut en perdre aucun nous confie cette mission de Pasteurs, en faisant de nous les Bergers de ses brebis. Nous ne pouvons que Lui rendre grâce de l'honneur et de la confiance qu'Il nous fait. Efforçons-nous donc toujours d'être des serviteurs de l'unité ! » (2)
Las ! Retenu à Valenciennes par la célébration du Millénaire de Notre-Dame du Saint-Cordon, Mgr Garnier était le seul prélat absent. Il n'a pas entendu le discours du Pape...

III - L'APPLICATION AVORTÉE DU MOTU PROPRIO À CAMBRAI

Si, à l'origine de notre enquête, nous n'avions pas inclus Cambrai parmi les diocèses privés de la forme extraordinaire du rite romain, c'est parce qu'une tentative d'application du Motu Proprio a eu lieu courant 2009. Début 2008, l'association **Una Voce** publiait en effet l'annonce de la constitution d'un groupe stable de fidèles à Cambrai, précisant qu'un « dialogue constructif [s'était] établi avec M. le curé de la cathédrale ». Quelques temps plus tard, l'abbé Denis Lecompte, alors curé de Notre-Dame de Grâce, accepta de célébrer la messe traditionnelle en semaine, à 18 heures, la substituant à la forme ordinaire. Une messe hebdomadaire, un jour de la semaine. Cela dura six mois, pas plus. L'abbé Lecompte se vit décoré d'un titre de prélat, et nommé recteur de la basilique du Saint-Cordon à Valenciennes (promoveatur ut amoveatur)... basilique dont il faut préciser qu'elle est fermée pour travaux jusqu'à date indéterminée.

Notons qu'en moyenne ce furent au moins 20 fidèles qui assistèrent chaque semaine à cette célébration. Ce qui correspond à au moins une bonne centaine de fidèles qui y auraient assisté chaque dimanche.

Après la mutation de l'abbé Lecompte, les fidèles que rassemblaient cette messe tentèrent d'obtenir, mais sans succès, un autre célébrant. L'évêque demanda au représentant du groupe de lui présenter une liste de demandeurs - le fait patent de l'assistance de fidèles aux messes de semaine durant six mois démontrant l'existence irréfutable d'un groupe stable de demandeurs locaux semblait insuffisant - mais il la jugea inadéquate car composée pour moitié de fidèles de Cambrai et pour l'autre moitié de fidèles de Valenciennes. En effet, en plus des familles de Cambrai, un groupe de familles de Valenciennes s'était constitué pour demander la messe.

Après un premier rendez-vous encourageant avec le doyen de Valenciennes qui leur avait proposé la plus ancienne église de la ville et un horaire convenable, ces familles valenciennoises reçurent une fin de non-recevoir lors d'un second entretien. Il faut dire que, dans l'intervalle, le prêtre avait vu le vigilant évêque du diocèse... Néanmoins, par la suite, l'évêché dépêcha un prêtre âgé pour célébrer des funérailles traditionnelles. Ce qui incita les fidèles à renouveler leur demande. Pour contourner le problème du manque de prêtre idoine, ils firent valoir auprès de l'évêque la possibilité de faire appel à une communauté *Ecclesia Dei*, en l'occurrence l'Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre, bien implanté dans la région. Réponse de l'évêque : « Je ne veux pas qu'ils entrent dans mon diocèse ».

Du coup, seuls les fidèles qui peuvent et sont suffisamment « motivés » pour se déplacer en voiture vers les villes voisines plus ou moins éloignées peuvent se rendre à Brasmenil, Havré, Quiévrain, Lille, Lens, célébrées par des communautés *Ecclesia Dei* ou par la FSSPX.

Mais de messes paroissiales extraordinaires à Cambrai, point.

D'application du Motu Proprio à Cambrai, point.

De respect de la volonté du Pape à Cambrai...

(1) Source : <http://www.paroissefrancaisedemilan.com/page-1355.html>

(2) Au cours de ce discours, le pape a appuyé sur les points qui font mal : catéchisme (un enfant sur cinq qui naît aujourd'hui en France sera baptisé ; un sur quinze participera au catéchisme) ; vocations ; etc. À lire ici :

http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/speeches/2008/september/documents/hf_ben-xvi_spe_20080914_lourdes-vescovi_fr.html